Réf. Farde e-Assemblées : 2690863

N° OJ : **155**

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Subside.- Fondation privée CHU St Pierre.- Montant : 9.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, un subside peut être accordé à différentes structures;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside d'un montant de 9.000,00 EUR à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2025 est octroyé à la Fondation privée CHU St Pierre (627.765.588).

Annexes :